



**HAL**  
open science

# Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914)

Marc Ortolani

► **To cite this version:**

Marc Ortolani. Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914). Cahiers de la Méditerranée, 2008, 77, pp.201-228. 10.4000/cdlm.4383 . hal-04417501

**HAL Id: hal-04417501**

**<https://hal.science/hal-04417501>**

Submitted on 25 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914)

Marc Ortolani

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cdlm/4383>

DOI : 10.4000/cdlm.4383

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2008

Pagination : 201-228

ISSN : 0395-9317

Ce document vous est offert par Université Côte d'Azur



### Référence électronique

Marc Ortolani, « Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 77 | 2008, mis en ligne le 27 novembre 2009, consulté le 25 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4383> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.4383>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914)

Marc Ortolani

---

- 1 Si l'on exclut la lointaine référence antique<sup>1</sup>, les constructions historiques<sup>2</sup>, et l'éphémère épisode révolutionnaire et impérial<sup>3</sup>, avant 1860, les Alpes-Maritimes n'existent pas. Cette affirmation volontiers provocante sert à souligner, sur le plan historique et politique, l'importance de l'annexion territoriale et de la création institutionnelle qui s'en suit. Il est inutile de rappeler le contexte largement étudié de ces événements<sup>4</sup>, mais il est important de souligner qu'ils posent des questions essentielles sur le plan de l'identité des Alpes-Maritimes.
- 2 Le nouveau département formé en 1860 peut apparaître, à maints égards, bien artificiel : il est en effet constitué du comté de Nice (sa partie dite « italienne »), détaché du royaume de Piémont-Sardaigne –qui par ailleurs donne naissance au royaume d'Italie– et de sa « partie française », l'arrondissement de Grasse détaché du département du Var<sup>5</sup>.
- 3 Comment va se construire l'identité de cette nouvelle collectivité politique et territoriale ? On sait qu'une identité peut s'hériter, s'acquérir mais se construire également : elle peut se construire en se tournant vers l'avenir, notamment par l'intégration à un modèle politique et social, et l'histoire des Alpes-Maritimes est effectivement marquée par cet effort d'intégration<sup>6</sup>. Mais une identité se construit aussi en fonction du positionnement que l'on adopte vis-à-vis des autres, ceux dont on s'approche et ceux dont on s'éloigne, d'autant plus que ces derniers construisent, en même temps, leur identité nationale. Autrement dit, si l'identité des Alpes-Maritimes s'édifie par leur progressive intégration à la France, elle se bâtit aussi par l'attitude qu'elles adoptent vis-à-vis d'une Nation dont elles ne partagent plus le destin.
- 4 L'objet de cette étude est justement d'essayer de comprendre comment, après l'annexion, on se représente et on considère cette entité nationale voisine et intensément présente, dont on a été fraîchement détaché. Quelle image construit-on

dans les Alpes-Maritimes d'une Italie proche par la géographie, l'histoire et la culture, nécessairement imbriquée sur le plan social et économique, mais aussi déconcertante en matière politique et diplomatique et menaçante sur le plan militaire ?

- 5 Les bornes chronologiques qui ont été choisies méritent quelques explications : si 1860 s'impose d'elle-même, en raison de la construction, à cette date, du département des Alpes-Maritimes par adjonction du *circondario* de Nice et de l'arrondissement de Grasse « distrait du département du Var<sup>7</sup> », cela est moins net pour 1914. Sans doute aurait-il été plus pertinent de prolonger cette étude jusqu'en 1947, afin d'intégrer les dernières annexions territoriales qui donnent au département sa physionomie actuelle<sup>8</sup>. De même, choisir comme borne 1940 aurait fait sens sur le plan historique et symbolique, sans compter que débiter la présente étude par un coup de poignard dans le dos lui eût donné un autre relief ! Mais il aurait fallu dans ce cas intégrer l'histoire complexe des relations entre la France, les Alpes-Maritimes et l'Italie fasciste<sup>9</sup> et le volume de cette étude aurait été tout autre.
- 6 Pour autant, le choix 1914 se justifie aussi, car cette date met un terme à une longue période d'incertitude dans les relations franco-italiennes : le 3 août 1914, Nice est le théâtre d'une manifestation de nature à provoquer un réel soulagement pour les populations et les autorités des Alpes-Maritimes. Plusieurs centaines de transalpins défilent dans les rues de la ville en chantant la Marseillaise et en agitant les drapeaux des deux soeurs latines<sup>10</sup>, confirmant la déclaration de neutralité de l'Italie intervenue la veille<sup>11</sup>.
- 7 Jusque-là, en revanche des doutes ont subsisté quant à l'attitude de l'Italie, d'autant que les relations entre les deux pays sont marquées, depuis une quarantaine d'années, par une succession de crises et d'apaisements<sup>12</sup>.
- 8 Si la France a largement contribué à l'unification italienne, il faut constater qu'assez vite elle n'obtient plus un soutien inconditionnel de l'Italie, qui reproche à Napoléon III sa politique romaine. Après la chute de l'Empire, cette même question continue à diviser les deux pays : la politique cléricale du gouvernement d'ordre moral inquiète l'Italie qui redoute la pression des catholiques sur le gouvernement français et la reprise d'une action en faveur du pape. Dès 1873, la gauche italienne anticléricale et germanophile amplifiant le danger, les relations entre Paris et Rome sont déjà suffisamment tendues pour que s'amorce un rapprochement entre l'Italie et les Empires centraux. Cette politique, relativement mesurée tant que la droite est au pouvoir, va devenir progressivement une priorité avec la victoire de la gauche en mars 1876.
- 9 La diplomatie italienne est alors confrontée à une difficile alternative que lui imposent sa position et sa configuration géographique : soit chercher à s'étendre au Nord-Est en s'emparant des « terres irrédentes » contrôlées par l'Autriche, et s'appuyer alors sur la France et la Russie ; soit s'engager dans la conquête coloniale en Méditerranée et en Afrique, au risque de s'opposer à la France. La flambée irrédentiste qui précède et suit le congrès de Berlin, en 1878, pourrait laisser entendre que les transalpins vont s'engager dans la première voie. En réalité, de plus en plus influencée par l'Allemagne, l'Italie est prête à renoncer momentanément aux provinces orientales pour poursuivre son expansion outre-mer.
- 10 En Tunisie notamment, les Italiens sont déjà fortement implantés tant sur le plan démographique que sur le plan économique, culturel voire religieux, et cette situation semble autoriser les ambitions expansionnistes de l'Italie. Or, la France y met

brutalement un terme par l'envoi de troupes qui précède la signature, le 12 mai 1881, du traité du Bardo établissant le protectorat français. Cet événement provoque en Italie de très violentes manifestations francophobes, cristallisation d'un nationalisme humilié, et inaugure une longue période de tension diplomatique.

- 11 En novembre de la même année, un important accord commercial est sans doute encore signé entre les deux pays, mais, dès l'année suivante, l'Italie adhère à la Triple-Alliance : il s'agit certes d'un accord strictement défensif, mais qui va avoir pour effet d'imposer à la France la défense d'une frontière supplémentaire, voire de dégarnir celle du nord-est<sup>13</sup>. Les relations empirent également sur le plan économique puisqu'en 1886 le traité de commerce qui unissait les deux pays est rompu, et s'ouvre une phase de « guerre douanière » qui entraîne la chute réciproque des exportations et perturbe gravement, durant dix ans, l'économie régionale<sup>14</sup>. Mais il y a plus grave : la poussée boulangiste et la tension franco-allemande, qui culmine avec l'affaire Schnæbelé, poussent Bismarck à accueillir les conditions posées par l'Italie au renouvellement de la Triplice. Lorsque celui-ci intervient en 1887, l'Allemagne garantit désormais l'Italie de son appui en cas de guerre avec la France suite à d'éventuels empiétements français au Maghreb.
- 12 La même année, avec l'arrivée à la Présidence du Conseil et au Ministère des Affaires étrangères de Francesco Crispi, les liens avec l'Allemagne et l'Autriche se resserrent encore : une convention militaire italo-allemande, signée en février 1888, prévoit qu'en cas de guerre, l'Italie déploiera l'essentiel de ses forces sur la frontière des Alpes ; en 1891, la Triplice est reconduite sous la forme d'un nouveau texte valable dix ans, et ainsi confortée, l'Italie peut se lancer dans l'aventure coloniale en Afrique orientale (Erythrée, Abyssinie, Somalie). Dans ce contexte belligère, où Crispi envisage très sérieusement, en 1889, l'hypothèse d'une invasion française, les relations entre les deux pays ne cessent de se détériorer<sup>15</sup>. En France, où vivent 300 000 travailleurs italiens<sup>16</sup>, une vague italophobe parcourt l'opinion et culmine avec les événements d'Aigues-Mortes en 1893, et, l'année suivante, les manifestations consécutives à l'assassinat du Président Carnot par un anarchiste italien<sup>17</sup>.
- 13 Ce sont les échecs de la politique coloniale italienne<sup>18</sup> qui vont entraîner, en 1896, la chute de Crispi. Dès lors, un gouvernement de droite modéré et plus francophile inaugure une politique de repli et de sagesse. La limitation des visées coloniales, susceptible de permettre un rapprochement avec la France, s'accompagne d'un retour progressif des ambitions irrédentistes, susceptible au contraire de dégrader les relations avec l'Autriche.
- 14 Le tournant de 1896 est couronné par les efforts des diplomates et, dès le mois de septembre le litige tunisien est réglé par un accord franco-italien, tandis que le différend commercial est résolu par un traité signé en novembre 1898<sup>19</sup>. Pour achever ce rapprochement, en décembre 1900 un accord secret franco-italien donne carte blanche à la France dans son expansion au Maroc et garantit en contrepartie l'Italie dans ses prétentions sur la Tripolitaine. En juin 1902, tandis que l'Italie renouvelle son adhésion à la Triple-Alliance, un autre accord secret assure simultanément à la France la neutralité italienne en cas de guerre franco-allemande<sup>20</sup>. Ainsi désamorcée, la Triplice est néanmoins reconduite en 1907, 1912 et 1913 : elle est toujours un moyen de procurer à l'Italie une certaine sécurité, mais la conférence d'Algésiras en 1906 a déjà donné à l'Italie l'occasion d'illustrer la dégradation des relations avec l'Allemagne et l'érosion de l'alliance. Il ne faut pas compter cependant sur un revirement radical de la

diplomatie italienne, et la guerre de Libye, en 1912 provoque quelques incidents franco-italiens qui maintiennent la France sur ses gardes et aiguissent sa vigilance.

- 15 L'évolution complexe des relations entre les deux pays –notamment la tension des années 1881-1896 – va nécessairement trouver une traduction dans les régions frontalières et considérablement modifier, dans les Alpes-Maritimes, l'image que l'on se fait de l'Italie. La question demeure de savoir, dans ce domaine, qui peut le mieux traduire les impressions parfois confuses d'une population, elle-même extrêmement diversifiée. Pour cerner ces sentiments, la tentation est grande de se fier à ceux qui en sont après tout les représentants, les parlementaires, notamment les députés du département : quelle image de l'Italie fournissent ces représentants des Alpes-Maritimes qui sont censés traduire les besoins, les espoirs les inquiétudes de leurs commettants ?
- 16 Il faut bien constater que « l'analyse des relations avec l'Italie est loin d'être le sujet de prédilection des hommes politiques locaux. S'ils se prononcent sur le voisin italien, ils ne le font que rarement (et) avec circonspections<sup>21</sup> ». Par ailleurs, parmi les députés dont les discours ont été étudiés<sup>22</sup>, seuls quelques-uns s'expriment à la Chambre<sup>23</sup> : Borriglione<sup>24</sup> et surtout Raiberti<sup>25</sup> ne dédaignent pas la tribune du palais Bourbon, tandis que les autres sont beaucoup plus discrets<sup>26</sup> ; Mais, en réalité, les moyens dont ils disposent pour s'exprimer sont très variés : à côté du discours parlementaire proprement dit, qui reste peu fréquent, le discours électoral et le compte rendu de mandat offrent aux candidats l'occasion de préciser leurs positions. Il faut cependant aborder ces sources avec précaution car l'image peut varier selon les circonstances de leur diffusion : si le discours parlementaire est généralement sobre et a surtout pour fonction d'éclairer les députés sur les réalités locales, le discours de campagne est à la fois plus direct et plus incisif<sup>27</sup>. De même, les circonstances dans lesquelles un député peut s'exprimer sont diverses, ainsi que les moyens de répercuter ses propos. Au *Journal officiel*, où figurent les débats parlementaires, s'ajoute la presse où sont fréquemment reproduites ses interventions à la Chambre. Mais c'est surtout en période électorale, que les quotidiens locaux amplifient le discours des candidats qu'ils soutiennent en rendant compte de leur campagne et en reproduisant leurs professions de foi<sup>28</sup>. Enfin, l'affiche électorale, tout comme le tract<sup>29</sup>, offre un saisissant raccourci, « violent mais explicite », des convictions du candidat.
- 17 Or, ce travail de représentation est riche d'enseignements, bien que notre étude demeure impressionniste et mériterait d'être complétée et sans doute corrigée. Mais son résultat, qui contribue à faire des Alpes-Maritimes un territoire si « singulier », n'est guère surprenant : un discours sans doute « pluriel » et évolutif<sup>30</sup>, traduit finalement une attitude dualiste<sup>31</sup> consistant à souligner entre les Alpes-Maritimes et l'Italie une situation à la fois de tension aux multiples causes et de nécessaire apaisement.

## Les causes de la tension

- 18 Les relations entre les Alpes-Maritimes et l'Italie nécessitent d'abord de la part de la classe politique locale un effort de clarification, dans la mesure où les premières années qui suivent l'annexion voient se produire encore des manifestations « italianissimes »<sup>32</sup> puis, après la chute de l'Empire, une éphémère menace séparatiste. Une fois que les élus des Alpes-Maritimes ont confirmé leur fidélité à la France et à la République et la

nécessaire distanciation qu'il convient d'observer à l'égard de l'Italie, c'est la tension consécutive aux positions de la diplomatie italienne qui engendre une crispation frontalière s'accompagnant d'un discours politique aux accents nationalistes.

## Les formes de la distanciation

- 19 Le positionnement des parlementaires niçois à l'égard de l'Italie est d'abord fondé, à partir de 1876 par un rejet sans nuances du séparatisme<sup>33</sup>. Ce mouvement, qui s'est développé au lendemain de l'annexion, s'est surtout manifesté à partir de 1870 sur la base d'un particularisme revendiqué et l'addition de multiples frustrations (doutes quant à la régularité du plébiscite de 1860 ; perte de privilèges et d'institutions anciennes ; inégale répartition des fruits de l'expansion économique du département ; perte des fonctions administratives et dédain des fonctionnaires ; encadrement de certaines professions ; nostalgie de quelques élites). Aux élections législatives de février 1871, la mouvance séparatiste considère le succès des candidats niçois (Garibaldi, Bergondi et Piccon) comme une éclatante victoire et alimente une certaine agitation. Aux élections municipales qui suivent, le même mouvement donne la victoire à Auguste Raynaud, assisté de Borriglione et Milon comme adjoints. Ces derniers se présentent ensuite aux élections législatives complémentaires du mois de juillet avec une profession de foi réclamant la révision du plébiscite de 1860.
- 20 C'est en effet vers le révisionnisme que le séparatisme semble évoluer, et il trouve paradoxalement des alliés dans les milieux conservateurs – notamment le Préfet, le marquis Villeneuve-Bargemont, royaliste proche du duc de Broglie – qui en apprécient l'esprit traditionnaliste<sup>34</sup>. Le député Piccon peut ainsi proclamer en 1874 :
- j'ai la ferme conviction que, dans un temps que je ne crois pas éloigné, cette belle Nice, cette Iphigénie, cette héroïque sacrifiée, cette rançon de l'indépendance italienne, reviendra à sa vraie patrie<sup>35</sup>.
- 21 Cette déclaration inattendue et provocatrice entraînera l'indignation de la presse française et par suite la démission de Piccon, suivie du suicide de son ami le député Bergondi. Aux élections partielles destinées à les remplacer, les candidats locaux soutenus par le *Pensiero di Nizza*, journal révisionniste, sont battus. Cet échec marque la fin d'un séparatisme privé de leaders et déjà largement amoindri par l'action d'une mouvance pro-française qui ne manque pas d'arguments favorables à l'intégration<sup>36</sup>. En raison des garanties de liberté et de prospérité assurées par la France, le séparatisme s'étiole et redevient, comme avant 1870, une forme de localisme nostalgique privé de revendications politiques, qui n'exclut pas pour autant une certaine vigilance des autorités françaises<sup>37</sup>.
- 22 Dès lors, on assiste à un rejet du séparatisme, notamment de la part de celui qui, dans le contexte particulier du début des années 1870, en a épousé certaines valeurs et qui « rallie (désormais) le camp républicain<sup>38</sup> ». « Chacun sait – répète Borriglione à la Chambre – que dans les Alpes-Maritimes, c'est toujours au nom de la Patrie française depuis 1876, que se sont faites les élections ». Après son ralliement, en effet, il ne cesse de proclamer sa fidélité et celle des niçois à leur nouvelle Patrie et d'occulter les erreurs du passé :
- On a parlé, messieurs, beaucoup de séparatisme. Je n'en dirai qu'un mot : je ne m'y arrêterai pas ; je ne veux pas en m'appesantissant sur ce point faire injure à ces populations des Alpes-Maritimes aujourd'hui si profondément dévouées à la France, si françaises de cœur et d'esprit<sup>39</sup>.

- 23 De même, pour mieux dénigrer son adversaire Raiberti, il n'hésite pas à recourir au même argument et l'accuser, en 1890, d'être soutenu par Raynaud, le dernier séparatiste :

vous ne pouvez pas voter pour le réactionnaire Raiberti, le protégé de l'infâme maire de Nice qui, non content d'avoir arraché le drapeau français de l'hôtel de ville donnait, en 1873, son approbation publique et officielle aux paroles prononcées (jadis par le député Piccon)<sup>40</sup>.

- 24 Et il poursuit :

Français ! Quels sont les hommes qui soutiennent encore M. Raiberti ? C'est Raynaud, cet ancien maire séparatiste que le parti français a chassé honteusement de la mairie et qui est allé échouer sur les bancs de la correctionnelle.

Repoussez avec la dernière énergie cet homme et son protégé. Ne nous ramenez pas au temps néfaste où les français étaient traités à Nice d'étrangers<sup>41</sup>.

- 25 De son côté, une fois parvenu au palais Bourbon, Raiberti, ne pouvant rester étranger au débat, s'attribuera l'honneur d'avoir fait tomber les dernières suspicions, et d'avoir proclamé l'indubitable fidélité de Nice à la France :

Nice ne sera plus calomniée désormais – annonce-t-il à ses électeurs. J'ai arraché son dernier masque à ce mensonge qui s'appelait le séparatisme. J'aurai été le dernier niçois calomnié. J'ai lavé la tribune du parlement de l'injure qu'on avait faite à mon patriotisme, en y proclamant l'intangibilité de Nice française<sup>42</sup>.

- 26 Depuis 1876 en effet, aucun député n'oublie de proclamer ouvertement sa fidélité à la France et à la République. Borriglione rappelle ainsi que si le comté de Nice est français, c'est parce que ses habitants l'ont voulu :

cette annexion n'a pas été le résultat d'une conquête à main armée mais au contraire l'accomplissement loyal d'un pacte gouvernemental sanctionné par les populations<sup>43</sup>.

- 27 Quant à Raiberti, il conçoit ce choix délibéré comme un véritable témoignage d'amour pour la Patrie française, et le sol de Nice se charge alors de symboles : il devient une « terre sacrée » image de la Patrie elle-même et de l'unité nationale<sup>44</sup>. A ces accents patriotiques unanimes, les députés ajoutent l'image d'un pays profondément attaché à la République, et ce dès sa proclamation. Raiberti ne manque pas de rappeler que Nice, avec Chambéry, fut la première ville où entrèrent les armées de la République, où celle-ci fit ses « premiers pas » guidée par la main de Masséna et Rusca, les « plus glorieux enfants » du comté ; puis au « culte de ces gloires authentiquement niçoises », s'ajoute le souvenir de républicains illustres, Gambetta et bien sûr Garibaldi.

- 28 Parallèlement, les manifestations de l'intégration de la « partie italienne » des Alpes-Maritimes à la France se multiplient. Dès le Second Empire, Lubonis<sup>45</sup> a donné le ton : « l'œuvre d'assimilation doit succéder à l'annexion ». Depuis, tous les moyens d'intégration sont déployés pour permettre son incorporation politique et administrative, mais également économique et sociale à sa nouvelle Patrie<sup>46</sup>.

- 29 De même, un effort considérable est entrepris pour construire l'identité du département, en effaçant la frontière historique du Var et en « rapprochant ses deux rives ». Telle est notamment l'obsession constante de Borriglione : « toute mon existence publique – proclame-t-il – a été consacrée à faire l'union entre les deux rives du Var<sup>47</sup> ». « Le Var – poursuit-il – n'est pas une frontière, mais un trait d'union qui nous unit<sup>48</sup> », et dans la réalité tous rapproche déjà les populations des deux rives :

tant d'intérêts communs les unissent (...), qu'elles ont aujourd'hui les mêmes sentiments et fraterniseront toujours sous le drapeau de la France, de la République et de notre admirable armée<sup>49</sup>.

30 **Borriglione ne cache pas sa fierté de l'œuvre qu'il a accomplie :**

Nul plus que moi n'a travaillé à l'union des deux rives du Var et c'est tout à la fois mon orgueil et ma satisfaction de pouvoir constater que, grâce à mes efforts persévérants et à ceux de mes amis politiques, une fusion complète s'est opérée entre les habitants des Alpes-Maritimes<sup>50</sup>.

31 **En effet, on rencontre de pareilles sollicitudes sur la rive droite, à l'image de Léon Chiris, député puis sénateur de Grasse, qui défend lui aussi le thème de la réconciliation des deux rives.**

32 **Pour autant, l'intégration n'exclut pas le particularisme et le discours politique traduit bien cette ambivalence<sup>51</sup> : une assimilation à l'espace politique national mais simultanément des « manifestations exacerbées d'un sentiment d'autonomie et d'indépendance [...] par rapport aux éléments allogènes<sup>52</sup> ». Chez la plupart des parlementaires, ce particularisme à la fois « agressif, revendicatif », mais également « protectionniste voire isolationniste », repose avant toute chose sur un fort sentiment d'appartenance. Raiberti notamment « affirme avec une certaine virulence son identité niçoise<sup>53</sup> ». Il se dit fier de ses « origines niçoises », parlant « le même langage », et ayant « les mêmes habitudes, les mêmes intérêts » que ses électeurs<sup>54</sup>. Rien d'étonnant à ce qu'il revendique alors « pour son pays natal le respect de ses traditions et de son caractère<sup>55</sup> » parce qu'il sait à quel point les habitants y sont attachés.**

33 **Mais dans l'ensemble, comme le souligne le Professeur Basso – et cela n'est pas en contradiction avec le particularisme –**

les élus [...] s'emploient à établir et renforcer ce sentiment républicain, à écarter les effets et les conséquences du mouvement séparatiste [et] à convaincre que Nice et le Comté de Nice sont bien devenus français et républicains<sup>56</sup>.

34 **Aussi, une fois cette clarification réalisée, le discours politique local semble prendre ses distances vis-à-vis d'une Italie qui poursuit son propre destin, jusqu'à ce que sa diplomatie n'engendre une certaine crispation, de nature à attirer à nouveau l'attention sur la frontière.**

## **Les signes d'une crispation frontalière**

35 **Plusieurs parlementaires rappellent tout d'abord qu'ils sont des « députés de la frontière<sup>57</sup> » ; or, la situation de cette frontière, érigée en 1860, évolue au rythme des relations complexes entre les deux pays. La tension des années 1881-1896 se traduit par des manifestations d'hostilité de la part de l'Italie, sur le plan douanier, mais surtout militaire, auxquelles la France répond par des mesures analogues, accompagnées d'un discours politique plus inquiet et aux intonations parfois nationalistes.**

36 **En décembre 1886, le gouvernement italien –qui, rappelons-le, a adhéré à la Triple alliance en 1882– dénonce le traité de commerce qui le liait à la France depuis novembre 1881<sup>58</sup> et relève fortement les droits de douane sur les produits exportés de France en Italie. Le 27 février 1888, la France répond à cette mesure en fixant un tarif très protectionniste sur les importations de produits italiens, dont les Alpes-Maritimes sont pourtant largement tributaires pour leur approvisionnement, ce qui provoque une réaction analogue de l'Italie. La frontière est ainsi « verrouillée » et le département**

« accepte, sans réticences apparentes de n'être plus qu'un coin de l'hexagone<sup>59</sup> », malgré quelques aménagements périphériques<sup>60</sup>.

- 37 Tandis que la perspective de réorienter les exportations locales vers l'Algérie s'avère décevante, le discours politique se fait plus amer notamment en raison d'un approvisionnement qui devient plus difficile et onéreux. Raiberti le déplore en termes alarmants et présente la situation d'une ville « affamée par la rupture du traité de commerce<sup>61</sup> » :

Aujourd'hui –déclare-t-il en 1889–, grâce à la regrettable dénonciation du traité de commerce, toute relation d'intérêts a dû être rompue entre les deux pays voisins. Le dommage causé à Nice a été considérable et toutes les classes de la société souffrent durement de l'état des choses qui en résulte. A la prospérité passée succède la gêne, les denrées premières que l'on trouvait autrefois si aisément ont considérablement augmenté de prix ; cette situation en se prolongeant porterait un coup terrible à Nice et ses environs<sup>62</sup>.

- 38 De son côté, Bischoffsheim, qui se présente comme « un partisan déclaré du libre-échange », s'engage « à faire cesser par tous les moyens ces guerres des tarifs qui (...) sont (si) préjudiciables<sup>63</sup> ».

- 39 Avant même cette crise douanière, l'Italie a entamé un processus de modernisation de son armée qui suscite de légitimes inquiétudes. Dès 1872, « son budget militaire consacre la moitié des crédits de modernisation des fortifications aux forts voisins de la France, alors qu'ils ne couvrent qu'un quart de la frontière nord du pays<sup>64</sup> ». A la frontière des Alpes-Maritimes, six forts, projetés en 1871, sont progressivement construits sur les hauteurs du Col de Tende, dans les années 1880<sup>65</sup>. De même, dès 1872, sont créées les premières compagnies alpines, troupes spécialisées dans le combat de montagne, et l'armée italienne dispose alors des moyens d'effectuer une percée dans le sud-est « et pourquoi pas, en liaison avec une attaque allemande, d'établir un second front<sup>66</sup> ».

- 40 Dans le discours politique, on rencontre peu de références explicites à une menace de guerre si ce n'est dans le contexte des élections de 1889, où le boulangisme a exacerbé le bellicisme, ce qui conduit quelques candidats républicains à se livrer à de hasardeuses prémonitions : Ainsi Ricci, candidat républicain progressiste, qui s'oppose à Raiberti et Bischoffsheim avertit les électeurs que « le triomphe du boulangisme c'est la guerre avec toutes ses horreurs à nos frontières ». Si le doute persiste quant à la frontière concernée, il est levé par le docteur David, candidat à Puget-Théniers :

Voter pour M. Bernard, le candidat du comte de Paris et de Boulanger, c'est voter pour l'ouverture de conflits, (...) pour la guerre avec l'Allemagne et l'Italie coalisées<sup>67</sup>.

- 41 En dehors de cette période particulière, l'inquiétude demeure palpable, bien qu'elle soit exprimée de manière moins explicite. L'image qui revient le plus souvent dans le discours politique local est celle qu'emprunte Ernest Lairolle :

nous sommes placés –dit-il– à la frontière (et) c'est un poste d'honneur et de péril (que) nos patriotiques populations sont fières d'occuper<sup>68</sup>.

- 42 On retrouve notamment cette analyse dans le discours du député nationaliste Raiberti, pour qui nous sommes « les derniers venus à la Patrie française, dont nous avons été séparés si longtemps, (mais à présent) situés à cette limite extrême de la frontière où la France finit et où commence la terre étrangère<sup>69</sup> ». Pour lui, Nice est « le seuil de la Patrie (...) au voisinage de cette ligne sacrée qui s'appelle la frontière », mais étant données les circonstances, elle est placée « à un poste de guerre<sup>70</sup> ». Avec un

vocabulaire et une emphase qui lui sont propres, traduisant le patriotisme de combat qu'il incarne aussi bien à Nice qu'à la Chambre, le département est présenté comme une « sentinelle à la fois sur les Alpes et sur la mer<sup>71</sup> » dont la mission est de « garder la frontière avec une double couronne de fleurs et de fortifications au front<sup>72</sup> ».

43 Mais d'autres députés, avec moins de lyrisme, reprennent également les mêmes arguments : « à raison de sa situation topographique, le département des Alpes-Maritimes est à la fois une des citadelles et un des camps retranchés de la Patrie française », explique Léon Renault<sup>73</sup>. De son côté, Maurice Rouvier démultiplie le même raisonnement à chacun de ses déplacements dans un village proche de la frontière. En visite à Belvédère, il rappelle que « la France, de laquelle Belvédère forme partie essentielle comme pays frontière, compte sur son attachement particulier », tout comme il s'adresse aux populations de son canton de Breil, « placées à la frontière, comme à l'avant-garde de la France<sup>74</sup> ».

44 Or, lorsque l'Italie commence à intensifier son réarmement, la France se trouve dans une situation d'infériorité. Dans un rapport de synthèse adressé au gouvernement le 20 mai 1874, par le Général Séré de Rivières, directeur du génie, la frontière des Alpes-Maritimes apparaît bien fragile, puisqu'il affirme qu'en cas d'attaque italienne, « Menton et Nice seraient perdues<sup>75</sup> ». Cette situation soulève des inquiétudes (des « craintes patriotiques » selon la formule de Borriglione), également liées au fait que la sécurité du Comté ne repose que sur une seule ligne du chemin de fer, « courant le long de la côte méditerranéenne et exposée aux attaques d'une flotte ennemie ». Il en conclut, en 1889 que « nul n'oserait soutenir que la défense soit assurée sur la frontière du sud-est » et rappelle à la Chambre des députés que « les populations patriotiques des Alpes-Maritimes se demandent avec anxiété si le Gouvernement de la République ne perd pas de vue (...) la création des lignes (ferroviaires) qui intéressent si vivement la défense du pays ».

Nous qui connaissons d'une manière toute particulière les nécessités de la défense de cette région – poursuit-il – nous considérons comme un devoir de signaler (...) la situation de la rive gauche du Var et demander qu'on veuille bien faire le nécessaire pour nous mettre en état de concourir de manière efficace (...) à la protection cette partie de notre territoire<sup>76</sup>.

45 Face à cette menace et l'avance prise par l'Italie, la réponse de la France va consister à édifier un réseau de fortifications suffisamment dense pour assurer la défense d'un département placé dans une situation d'infériorité stratégique, et à concrétiser la formule que Cézanne, Député des Basses-Alpes lançait dès 1873 : « à l'alpin, il faut opposer l'alpin<sup>77</sup> ». Ainsi, en l'espace de quelques années, « l'armée investit le département » et on assiste, à une véritable « militarisation de la frontière », largement étudiée par ailleurs<sup>78</sup>. L'ampleur des activités déployées le long de la frontière atteste que la présence de l'armée est une réalité quotidienne : qu'ils surveillent, construisent ou manœuvrent sur les hauteurs du département, les militaires sont désormais omniprésents.

46 Cette militarisation du pays présente en outre ce qui pourrait apparaître comme un avantage ; pour accueillir tant de soldats chaque ville réclame une caserne, dont dépendent de multiples activités locales, et les élus ne manquent pas d'intervenir auprès de l'armée et du Ministère de la guerre. De son côté, le gouvernement multiplie les promesses, à l'image du général Ferron, Ministre de la guerre, en visite dans le département en septembre 1887, qui garantit l'attribution d'un bataillon à Menton, à

Grasse (en compagnie de Roure, député du lieu), à Sospel (en présence de Borriglione), et deux bataillons à Nice<sup>79</sup>.

- 47 Mais au-delà de cette image défensive et quelque peu inquiète, donnant lieu parfois à un discours politique volontiers patriotique, la situation géographique du département et les liens à la fois historiques, économiques et sociaux avec l'Italie conduisent aussi à un discours d'apaisement dont les mêmes parlementaires vont être les propagateurs.

## Les logiques de l'apaisement

- 48 Malgré les inquiétudes provoquées par l'attitude d'une Italie dont on connaît les fluctuations de la diplomatie, il est difficile de tourner définitivement le dos à un voisin auquel tant de liens nous rattachent, d'autant qu'à la crise des années 1881-1896, succède, après la chute de Crispi, une période de relative détente. Un nouvel accord douanier signé en 1898 aplanit en partie les difficultés et les nécessités économiques conduisent le discours politique local à souligner l'utilité d'une entente plus que la poursuite du désaccord.

## Les raisons de la détente

- 49 L'évocation de la « fraternité » latine, vers laquelle tendent parfois les propos politiques, n'est pas seulement une figure de rhétorique ou un passage obligé du discours local. Si l'on s'attache à la signification des termes employés, un frère c'est un autre, mais pas un autre comme les autres : l'altérité se double d'une forme d'identité, au sens de similitude ou au moins de proximité. Et rendre hommage à la « sœur latine », y compris en période de tension, c'est une manière de rappeler ces liens charnels et inextricables que ne peuvent totalement occulter les revers des relations frontalières, imputables à un gouvernement qui n'est sans doute pas représentatif des aspirations du peuple italien. C'est dans cet esprit que les républicains niçois et le Cercle Mazzini organisent à Nice en 1888 un meeting franco-italien, où l'on proclame « l'union des deux peuples latins » et où l'on assure que « l'Italie républicaine ne demande qu'à combattre, de conserve avec la France, contre les Crispi et les Bismarck<sup>80</sup> ». L'année suivante, une délégation des républicains italiens se rend à Paris pour protester contre la Triple Alliance et y remettre une motion : « les ouvriers, les sociétés, les associations (...) rappellent l'affinité des deux races, les combats livrés ensemble, le sang des deux peuples versés et l'espoir d'un meilleur avenir » ; lors de leur passage à Nice, les cercles démocratiques viennent « saluer ces vaillants champions de la cause latine<sup>81</sup> ».
- 50 Mais au-delà de ces manifestations d'affinité dont les motivations sont principalement politiques, on rencontre aussi, paradoxalement, un discours très bienveillant à l'égard de l'Italie de la part de celui qui apparaît comme le plus nationaliste des députés niçois<sup>82</sup>. C'est justement parce qu'il est niçois et qu'il connaît l'histoire de sa petite Patrie que Raiberti considère Nice comme « le gage éternel d'union qu'une nation sœur a donné à la France (...) Nice est placée entre l'Italie et la France comme un autel du souvenir ». Même lorsque la politique italienne se fait plus agressive, Raiberti ne dissimule pas sa sympathie pour une nation à laquelle l'attachent tant de liens historiques et familiaux. En 1889, alors qu'il est suspecté de boulangisme et par conséquent de vouloir cautionner une politique belliciste, il s'en défend en ces termes :

Vous m'accusez de vouloir la guerre, moi qui ai la moitié de ma famille en Italie (...) moi fils d'un capitaine de l'armée italienne (...) c'est moi qui voudrais voir en venir aux mains les deux sœurs, les deux nations voisines. Mais si quelqu'un a l'orgueil du sang latin, si quelqu'un sent palpiter dans son cœur la double âme de l'Italie et la France, si quelqu'un souhaite voir ces deux nations se tendre de nouveau leurs mains que seul un malentendu passager a pu désunir (...), c'est moi, qui suis français et niçois<sup>83</sup>.

51 Deux ans plus tard se tient à Nice une grande « réunion franco-italienne » qui accueille plusieurs parlementaires italiens et attire, d'après la presse, une foule considérable ; Raiberti « ouvre la séance au cri de vive la France ! vive l'Italie ! », et salue le député garibaldien Cavallotti, chef de l'opposition italienne, « qui a toujours opposé aux manœuvres anti-françaises son opposition de patriote<sup>84</sup> ».

52 Aussi, sans discontinuité, le député nationaliste de la frontière, qui consacrera une part importante de son activité politique à l'organisation de l'armée, ne cesse d'évoquer la fraternité latine pour la réconciliation entre les deux pays. En 1906 ? alors que la tension s'est apaisée, il revient dans son compte-rendu de mandat sur cette période où il fallait un certain courage pour prêcher la fraternité latine :

il y avait quelque audace, alors que les armements redoublaient des deux côtés de la frontière, alors que nous sortions à peine des redoutables périls que la politique de Crispi avait fait courir à la paix entre les pays, il y avait quelque audace à proclamer que la France et l'Italie étaient deux nations sœurs et qu'elles étaient faites pour s'entendre et se tendre la main. Cette audace nous l'eûmes à Nice et nous appelâmes les deux sœurs ennemies à venir se réconcilier au pied de la statue de Garibaldi. Ce jour-là, nous jurâmes que le malentendu devait cesser<sup>85</sup>.

53 Pour autant, ce discours de réconciliation ne réduit pas la vigilance nécessaire face à l'attitude de certains Italiens, et dont la presse se fait régulièrement écho : « à l'instant même où des deux côtés des Alpes des hommes de bonne volonté cherchent tous les moyens de rapprochement, les gallophobes nous représentent comme des ennemis se préparant à envahir les plaines du Piémont » –lit-on dans *Le Petit Niçois* de 1897. Deux ans plus tard, on retrouve le même discours :

Le parti gallophobe travaille ferme. Notre devoir est donc de ne pas tout à fait nous abandonner à des illusions qui pourraient devenir dangereuses. Le traité de commerce signé hier (...) n'a pas encore modifié nos rapports avec l'Italie [et] celle-ci demeure l'alliée de l'Allemagne (...). Certes, il y a eu depuis quelques mois un changement inespéré. On est parvenu, en effet, à dissiper aux trois quarts le malentendu qui, depuis vingt ans, maintenait la nation italienne dans le camp de nos ennemis. Encore un effort et la réconciliation définitive va s'opérer<sup>86</sup>.

54 En effet, la détente des relations entre les deux pays est d'autant plus nécessaire que les Alpes-Maritimes tirent traditionnellement une part non-négligeable de leur approvisionnement du marché italien. Bischoffsheim, rappelle en effet « que notre pays, peu producteur est obligé de demander aux pays voisins les plus nombreux éléments de sa consommation<sup>87</sup> ». Qui plus est, à l'échelle hexagonale, le département souffre de sa situation marginale qui, selon Borriglione, le place parmi « les plus pauvres<sup>88</sup> ». A la tribune de la Chambre, il attire l'attention de ses collègues sur la situation préoccupante de ces « populations (...) isolées dans leurs montagnes, renfermées dans un vaste quadrilatère sans issue [et] sans débouchés pour l'écoulement de leurs produits<sup>89</sup> ».

placée à l'extrémité de la France, éloignée de tout centre producteur, séparée par les tarifs douaniers de son ancien marché du Piémont, sans rapports avec l'Algérie, sans issue avec les marchés du Nord et du Centre, sans commerce, sans industrie,

sans lignes de chemin de fer, Nice meurt de misère au milieu de son luxe et de ses fleurs<sup>92</sup>.

- 55 Cette situation rend d'autant plus nécessaires les relations économiques du département avec l'Italie, dont dépend une part importante de son approvisionnement.
- 56 Enfin, il est bien difficile, voire inconcevable, d'entretenir avec l'Italie des rapports tendus dans un département où près d'un quart de la population est italienne en raison de l'importante immigration des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Celle-ci est évidemment favorisée par le voisinage géographique, les facilités de communication, mais aussi « la parenté de langue, de religion, de civilisation et même de climat et d'environnement (sans compter) les liens forcés par un passé encore proche<sup>94</sup> ». Ainsi, on trouve à Nice en 1891 une colonie italienne de 24 000 personnes, pour beaucoup piémontais<sup>95</sup> et dans une moindre mesure ligures<sup>96</sup> ; ils sont 33 000 en 1911 soit un quart de la population de la ville<sup>97</sup> et plus de 36 000 en 1921 pour une population de 156 000 habitants<sup>98</sup>.
- 57 Pour l'ensemble de ces raisons, l'apaisement entre les deux pays est nécessaire et, dans leur intérêt mutuel, il doit se doubler de manifestations tangibles permettant de concrétiser leur nécessaire partenariat.

## Les manifestations de l'entente

- 58 Parmi les multiples manifestations de l'entente franco-italienne dans les Alpes-Maritimes, il en est une qui, tout au long de la période étudiée, cristallise les attentes des populations et par conséquent l'attention de leurs commettants : il s'agit de la construction de la ligne de chemin de fer entre Nice et la frontière, permettant ensuite de joindre Coni, véritable trait d'union économique et symbole politique de l'entente entre les deux pays.
- 59 Imaginée dès avant l'annexion de 1860, cette ligne de seulement une soixantaine de kilomètres ne sera commencée qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et achevée en 1929<sup>99</sup>. Le Conseil général, très impliqué dans ce projet rappelle, dès le Second Empire que « Le Piémont est notre mère nourricière », par ses exportations de viandes, de laitages et de produits agricoles, mais qu'au-delà du ravitaillement, c'est tout le commerce régional qui bénéficierait d'un tel aménagement<sup>100</sup>. Mais c'est également sur le terrain de l'intégration des populations de la frontière que l'on place volontiers ce projet. Selon Maurice Rouvier, conseiller général de Breil, il « renforcerait l'adhésion des patriotiques populations placées à l'extrême frontière » ; par ces travaux, on « rattacherait encore plus étroitement à la France (...) les populations de la frontière » répète Joseph Durandy<sup>101</sup>.
- 60 Bien évidemment, le premier argument que défendent les élus à propos de cette ligne entre Nice et l'Italie est de nature économique. Borriglione, qui consacrera une part importante de son activité politique à ce projet<sup>102</sup>, présente clairement la situation à la Chambre en 1883 :
- Jetez les yeux sur la carte de France et vous verrez que pas un département ne se trouve dans des conditions aussi déplorable au point de vue du chemin de fer. Si vous supprimez en effet le railway qui parcourt le littoral, nous en sommes absolument dépourvus<sup>103</sup>.
- 61 Le député Louis Renault, dans son rapport au Conseil général, souligne pareillement que l'insuffisance du réseau de chemin de fer « blesse les intérêts généraux du pays et

augmente l'étendue du parcours, et par suite le prix des transports, que doivent supporter les marchandises françaises à destination de l'Italie ou en provenant<sup>104</sup> ». Les mêmes arguments sont repris et développés au fil des années, et volontiers relayés par la presse :

Au point de vue commercial –s'exclame Borriglione en 1899– la fortune, le bien-être et l'avenir, non seulement de Nice et des populations de nos montagnes, mais de tout le midi de la France, dépendent de l'exécution de cette ligne. Nice en particulier deviendrait immédiatement, grâce à elle, un grand centre commercial. (... Dans le cas contraire), on blesserait vivement nos populations en leur donnant le droit de demander quel crime elles ont bien pu commettre contre la Patrie pour qu'on les traite d'une façon aussi injuste et aussi cruelle, détruisant à la fois leur confiance dans les promesses qu'on leur avait faites et ruinant de propos délibéré leurs intérêts commerciaux<sup>105</sup>.

62 Au début du siècle suivant, la presse reprend encore les mêmes thèmes :

la ligne de Nice vers le col de Tende présente un intérêt de premier ordre ; elle mettra Nice en communication directe avec Turin-Milan et toute la haute Italie (...). Au point de vue économique, agricole et commercial, elle n'offre pas moins d'intérêt qu'au point de vue de la défense nationale pour la sécurité de notre frontière Sud-est. C'est même cette considération qu'on a fait valoir pour la construction de cette ligne<sup>106</sup>.

63 En effet, avec le temps, un autre argument est venu s'ajouter à l'intérêt économique pour rendre plus nécessaire encore la construction de cette voie. Du point de vue stratégique, dans « l'état d'infériorité » dans lequel se trouve la France, selon l'expression de Raiberti, elle peut présenter une double utilité : répondre à l'avance stratégique de l'Italie qui dispose déjà d'une ligne littorale de Gênes à Vintimille et qui est entrain de construire celle de Coni à Tende ; favoriser le mouvement des troupes venant des places fortes de Grenoble et de Lyon et assurer, en cas d'agression, la défense du Sud-Est<sup>107</sup>. Cette fonction militaire semble admise par l'armée et le Général Ferron, Ministre de la guerre dans le gouvernement Rouvier, en visite dans le département en 1887, « reconnaît que la ligne projetée entre Nice et Coni est presque indispensable pour la défense de la frontière au moins jusqu'à Sospel et Breil<sup>108</sup> ». Borriglione profite d'ailleurs de ce voyage pour « supplier Monsieur le ministre de ne plus s'opposer à la construction de cette ligne aussi indispensable au point de vue (...) de la défense de la frontière<sup>109</sup> ». Mais onze ans plus tard, rien ne semble avoir changé et Ernest de Lairolle s'en plaint au Conseil général :

nous sommes placés à la frontière. C'est un poste d'honneur et de péril. Nos patriotiques populations sont fières de l'occuper ; mais elles demandent à avoir (...) les voies ferrées que rend indispensable la défense nationale<sup>110</sup>.

64 De son côté, Raiberti, ne peut rester étranger à ce débat qui touche aux questions qui lui sont les plus chères : les intérêts de son département et la défense de la Patrie. Dans une lettre qu'il adresse en 1899 au Ministre des travaux publics, il souligne également l'intérêt stratégique de cette ligne :

Malgré la mauvaise saison, les travaux de Coni à Tende sont poussés par les italiens avec la plus grande activité et l'ouverture prochaine de cette ligne nous mettra pour la défense dans un état d'infériorité que seule la construction de la ligne Nice-Lucéram fera disparaître<sup>111</sup>.

65 Ce choix de situer en même temps le projet sur le terrain stratégique et d'expliquer que l'avancement des travaux italiens les place à un jour de marche du dispositif de

l'Authion, clé de la défense du département, lui donne brusquement une dimension nationale, alors qu'il présentait jusque-là un intérêt économique régional.

Cette argumentation conduira au projet de loi du 3 novembre 1904, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Nice à la frontière. L'intérêt militaire est venu soutenir l'utilité régionale<sup>112</sup>.

- 66 Mais cet avantage est aussi un inconvénient car, dès que l'on place la question sur le plan militaire, elle attire l'attention et inmanquablement suscite la méfiance de l'Etat-major. On sait depuis longtemps, comme le rappelle Léon Renault, qu'il ne faut s'engager sur aucun tracé « qu'après s'être assuré que l'autorité militaire, gardienne vigilante et compétente des intérêts de la défense nationale, ne voit pour elle aucun inconvénient<sup>113</sup>. Or, c'est justement pour cette raison, constate Borriglione, que ce projet est confronté à « de très graves difficultés. Nous sommes ici département frontière et le génie militaire trouve toujours des objections nouvelles<sup>114</sup> ». En effet, l'armée entend tout d'abord modifier le tracé pour desservir son dispositif de défense, notamment les ouvrages de Peïra Cava et de l'Authion. Borriglione, craignant que cela ne retarde encore l'avancement des travaux, tente de défendre, devant le Conseil général, le projet initial : « ce tracé établi avec un soin méticuleux, et auquel collaborèrent les autorités civiles et militaires, est le seul capable de donner à notre pays les avantages qu'il attend d'un chemin de fer de communication rapide entre Nice et l'Italie<sup>115</sup> ». Par ailleurs, il ne semble pas que l'armée souhaite que la ligne se prolonge au-delà de Sospel, craignant que cette jonction ferroviaire avec le réseau italien serve, en cas de conflit, les intérêts de l'ennemi. En 1900, *Le petit Niçois* se demande

lorsque la voie ferrée atteindra Sospel, que conviendra-t-il de faire pour que Sospel ne demeure pas un point terminus, mais devienne la première étape de la grande ligne Nice-Coni ? Il ne semble pas que nous puissions espérer trouver alors chez le ministre de la guerre le concours que nous rencontrons aujourd'hui pour le tronçon Nice-Sospel. Le génie militaire se désintéresse de la continuation de la ligne vers la frontière<sup>116</sup>.

- 67 On ne peut que souligner ici la contradiction entre des intérêts commerciaux, qui souhaitent faire de cette ligne une jonction internationale, et des intérêts militaires, qui la considèrent seulement comme une voie d'approvisionnement du dispositif de défense et veulent éviter d'en faire une voie d'invasion. On peut comprendre aussi l'exaspération et la déception d'une population que traduit régulièrement le discours politique local<sup>117</sup>.
- 68 Ce n'est qu'en 1901, que Borriglione, devenu sénateur, produit dans la presse une lettre du Ministre des travaux publics, assurant que la jonction Sospel-Breil-Fontan allait obtenir la déclaration d'utilité publique<sup>118</sup>, mais en 1908 on se heurte toujours aux atermoiements du Génie militaire. Alors que « l'Etat major demande (encore) des modifications importantes de nature à retarder l'exécution de la ligne », une motion signée par les conseillers généraux demande, au moins « d'entreprendre les travaux qui ne posent pas de problèmes du point de vue stratégique<sup>119</sup> ».
- 69 Cette prudence obstinée de la part des militaires manifeste au fond, malgré l'apaisement de la tension diplomatique et l'évidente normalisation des relations frontalières, la persistance d'une inquiétude des populations que continue à rapporter sporadiquement le discours politique ; « derrière la crête incontrôlée et invisible se trament d'obscurs desseins » ; c'est ce qui ressort du discours de Joseph Durandy, lorsqu'il rappelle en 1889 « qu'au-delà de la frontière nos ennemis nous observent avec un œil peu bienveillant<sup>120</sup> ».

70 Cela explique plus largement, entre les Alpes-Maritimes et l'Italie cette dualité de sentiments, entre attirance et répulsion, entre confiance et méfiance, et traduit bien l'ambivalence d'un pays qui, pendant longtemps, pour avoir choisi la France ne peut occulter l'Italie et pour reprendre la référence symbolique de Raiberti aux des héros « fondateurs » –Garibaldi et Gambetta– un pays qui est le berceau de celui qui fonda le Royaume d'Italie et où se trouve la tombe de celui qui fonda la République française.

---

## NOTES

A cette marginalisation qu'impose la nature, s'ajoute l'ingratitude d'un pouvoir dont les habitants de Nice et du comté se sentent délaissés<sup>90</sup>. C'est notamment sur le plan économique, que les députés constatent l'abandon du comté : ils donnent l'image d'un pays « dédaigné », dont les « intérêts économiques sont méconnus<sup>91</sup> », et dont la situation est encore aggravée par l'absence de volonté politique du gouvernement. Raiberti résume avec précision le drame de cet isolement :

1. Pascal Arnaud « Alpes-Maritimes dans l'antiquité », Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et géographique du comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, pp. 12-13.
2. Hervé Barelli, *Pierre Gioffredo – Histoire des Alpes-Maritimes*, Nice, Ed. Nice musées, 2007, préface Michel Bottin ; Michel Bottin, « Les Alpes-Maritimes sans frontières. Les leçons oubliées de Pierre Gioffredo », colloque *Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes –la représentation d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Nice, Serre, 2000, pp. 13-22.
3. Le département des Alpes-Maritimes est créé le 4 février 1793 : Michel Péronnet, Paul Gonnet, *La révolution dans les Alpes-Maritimes*, Horvath, 1989, p. 97.
4. Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, Breil-sur-Roya, Ed. du Cabri, 2003 ; Le 14 juin 1860 le comté de Nice est remis officiellement à la France, dont l'annexion est effective depuis la ratification du traité de Turin signé le 24 mars 1860 ; cette ratification vient à la suite du plébiscite des 15 et 16 avril 1860. C'est la loi du 23 juin 1860 qui constitue le département des Alpes-Maritimes.
5. Jacques Basso, « Le comté de Nice, un espace politique et social à la belle époque – identité, intégration et particularisme : les élites politique en marche 1880-1914 », colloque, *Le comté de Nice de la Savoie à l'Europe – identité, mémoire et devenir*, Nice, Serre, 2006, p. 56.
6. Coll. colloque *Les Alpes-Maritimes 1860-1914 : intégration et particularisme*, Nice, 1987, Centre d'Histoire du droit, Ed. Serre 1988 ; plus largement, Hervé Barelli, Roger Rocca, *Histoire de l'identité niçoise*, Nice, Serre, 1995.
7. Michel Bottin, « De la 'division' de Nice au département des Alpes-Maritimes – les mutations administratives de l'espace régional niçois », *Nice au XIX<sup>e</sup> siècle – mutations institutionnelles et changements de souveraineté*, Colloque Université de Nice, 1985, p. 9.
8. La question a donné lieu à une très abondante bibliographie : pour une synthèse Mario Giovana, *Frontiere, nazionalismi e realtà locali. Briga e Tenda 1945-1947*, Torino, Ed. Gruppo Abele 1996, et récemment Julie Marionneau, *Le rattachement des communes de Tende et La Brigue à la France, une œuvre de raison*, Mémoire IEP Aix-en-Provence, 2003.
9. Jean-Marie Palayret, *L'alliance impossible – diplomatie et outil militaire dans les relations franco-italiennes*, thèse histoire, Strasbourg III, Paris, Service historique de la marine, 2004, 581 p.

10. Ralph Schor, « Nice pendant la guerre de 1914-1918 », *Annales de la Faculté de Lettres - Aix-en-Provence*, Série travaux et mémoires n° 32, 1964, pp. 25-26.
11. *Le Petit Niçois*, 2 août 1814, p. 2, et 3 août 1914, p. 2 : « La neutralité italienne ».
12. Concernant les relations franco-italiennes, voir notamment M. Vaussard, *Histoire de l'Italie moderne*, Paris, Hachette, 1950, pp. 37-61 ; Serge Berstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine*, Paris, Colin, pp. 109-135 et pp. 183-203 ; Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1994, vol. III, tome 6, p. 177 et sqq. ; H. Fréchet, *Histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ellipses, 1993, pp. 280-286 ; Gilles Pécout, *Naissance de l'Italie contemporaine*, Paris, Nathan, 1997, pp. 264-283 ; F. Garelli, *Histoire des relations franco-italiennes*, Paris, Rive Droite, 1999, pp. 231-250 ; Gaetano Salvemini, *La politica estera italiana dal 1871 al 1915*, Milan, Feltrinelli, 1970.
13. Jean Doise, Maurice Vaisse, *Diplomatie et outil militaire*, Paris, Seuil, 1992, p. 91.
14. Michel Bottin, « Du libre-échange au protectionnisme, la déchirure frontalière 1887-1888 », *Colloque Les Alpes-Maritimes et la frontière*, Nice, Serre, 1992, pp. 41-54.
15. La même année, l'Italie, comme l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, refuse de participer à l'exposition universelle de Paris.
16. Les Italiens sont particulièrement nombreux dans les Alpes-Maritimes : Stéphane Fabre, « La colonie italienne de Nice 1860-1914 », *Recherches Régionales*, 1988, n°2 pp. 73-92 ; une dernière synthèse dans les Actes du Colloque *Mémoire et identité de la frontière : étude des migrations de proximité entre les provinces ligures et les Alpes-Maritimes*, Nice, CMMC, 1998, *Cahiers de la Méditerranée*, 1999, n°58.
17. De violentes manifestations contre les commerçants italiens se produisent à Lyon, Chambéry, Grenoble, Avignon, Marseille ou Nancy.
18. La défaite d'Adoua (Adowa) en particulier le 1<sup>er</sup> mars 1896.
19. Quelques jours plus tôt, à l'occasion de l'affaire de Fachoda, l'Italie avait fait savoir à la France qu'elle resterait neutre en cas de conflit.
20. Il semble cependant que l'état major français n'en ait été informé officiellement qu'en 1909 : François Garelli, *Histoire des relations franco-italiennes*, *op. cit.*, p. 245.
21. Hervé Barelli, « La frontière dans l'opinion publique niçoise – discours politique, presse et vie quotidienne 1860-1914 », colloque *Les Alpes-Maritimes et la frontière*, Nice Serre, 1992, p. 28 ; c'est un peu différent en ce qui concerne le canton de Breil, qui est en contact direct avec l'Italie et cristallise davantage l'attention : *ibid.*, pp. 30-31.
22. Entre 1860 et 1914, les Alpes-Maritimes comptent 25 députés : parmi eux, ont principalement été étudiés les discours de Borriglione, Bischoffsheim, Raiberti, Rouvier, Renault, A. Malausséna, Poullan, Lairolle, David et Donadeï ; concernant leurs biographies, voir notamment Jean Joly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français 1899-1940*, Paris, PUF, 1970 ; Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988 ; Coll. *Dictionnaire biographique des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco*, Paris, Flammarion, 1903 ; Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, Serre, 2002 ; F. M. Canovas, *Les parlementaires de la III<sup>e</sup> République Provence Côte d'Azur*, Université de Paris I et Paris IV - Centre de recherches sur l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle ; G. Némoz, *Les élections législatives de 1898 dans le Vaucluse, les Alpes-Maritimes, le Var et le Bouches du Rhône*, Mémoire Maîtrise Histoire Paris I, 1970.
23. Concernant leur niveau d'engagement politique, voir Jacques Basso, « La tradition politique localiste dans les Alpes-Maritimes 1860-1968 », *Recherches Régionales*, 1973, p. 16 ; la plupart de ces députés n'ont qu'une « activité parlementaire extrêmement restreinte aussi bien sur le plan de l'activité en séance que sur celui de la participation aux commissions » : à propos de Félix Poullan, in Jacques Basso, *Les élections législatives dans le Département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939*, Thèse droit, Nice, 1966, Ed. LGDJ, 1968, p. 244.
24. Alfred Borriglione (1841-1902), avocat, hostile à l'Empire, devient le meneur du parti séparatiste en 1870-1871. Poursuivi par la justice française, il s'exile à Gênes puis, bénéficiant d'un non-lieu, revient à Nice et est élu successivement premier adjoint du Maire Auguste

Reynaud, puis conseiller général du canton de Sospel. Rallié à la République française, il devient député en 1876. L'année suivante, il signe le manifeste des gauches et est réélu en octobre ; En 1878, il conduit sa propre liste aux élections municipales et devient maire de Nice ; il le restera jusqu'en 1886. S'appuyant sur une solide clientèle politique niçoise et républicaine, il reste député jusqu'en 1893, date à laquelle, il abandonne la Chambre pour se faire élire au Sénat, où il demeurera jusqu'en 1902 : Menica Rondelly, Grégoire Ricci, *Alfred Borriglione -sa vie politique 1869-1902*, Nice, Imprimerie nouvelle Barral frères, 1902 ; Jeannine Roland, *Borriglione, le Maire et l'homme politique*, Mémoire de DES d'histoire, Nice, 1965.

25. Flaminius Raiberti (1862-1929), issu d'une ancienne famille du comté, y jouera un rôle politique de premier plan : docteur en droit, avocat, il entame sa carrière politique en 1889, en tant que candidat boulangiste, contre Bischoffsheim, poulain de Borriglione. En 1890, il bat Borriglione et devient député ; il le restera sans interruption jusqu'en 1922, date à laquelle il se fait élire au Sénat où il demeurera jusqu'à sa mort. Sur le plan local, il est conseiller général de 1901 à 1929 et Président du Conseil Général de 1911 à 1927. Mais Raiberti est surtout le premier niçois siégeant au Gouvernement : il est Ministre de la Guerre (1920-1921) puis de la Marine (1922-1924) : Benoît Yvert, (dir.), *Dictionnaire des ministres 1789-1989*, Ed. Perrin 1990 ; Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois, Flaminius Raiberti -de l'identité locale à l'identité nationale » colloque *Les Alpes-Maritimes, intégration et particularisme*, op. cit., pp. 37-48.

26. Bischoffsheim, pourtant membre de diverses commissions, ne prendra jamais la parole à la chambre : M. Ghirardi, « Qu'era Bischoffsheim ? », *Lou Sourgentin*, 1972 n°8.

27. Il faut dire que « l'éducation politique du corps électoral est faible et ne prédispose pas à l'argumentation idéologique » : Jacques Basso, « La tradition politique localiste... », art. cit., p. 4 ; mais ici aussi une nuance s'impose : dans le compte-rendu de mandat, le député sortant a tendance à dépendre sa circonscription sous les traits des problèmes qu'il a résolus et des difficultés qu'il a évitées, tandis que dans la fièvre du meeting électoral, le candidat le décrira plutôt en insistant sur les revendications qu'il peut défendre, les lacunes qu'il peut combler, les outrages qu'il peut laver.

28. Certains quotidiens sont directement engagés dans la lutte politique : *le Patriote Niçois* et surtout *le Petit Niçois* soutiennent Borriglione, tandis que Raiberti est défendu d'abord par l'éphémère *Révision des Alpes-Maritimes*, puis par *l'Eclaireur* : Jacques Basso, « La presse dans le Département des Alpes-Maritimes sous la III<sup>e</sup> République », *Nice Historique*, 1982, pp. 65-66 ; Ernest Hildesheimer, « La crise de croissance de Nice -le consulat de Borriglione », *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes* 1955-56, p. 97 ; Véronique Paix, *La presse niçoise 1860-1880*, Mémoire maîtrise histoire, Nice, 1971.

29. Paul Gonnet « Le tract politique -son intérêt dans l'histoire locale », *Actes du 113<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes-* Strasbourg 1988, Paris CTHS, 1989, t.1, p. 296.

30. « L'Italie dans le discours politique local va (...) changer de figure selon les moments, les hommes et les institutions » : Hervé Barelli, « La frontière dans l'opinion publique niçoise... », art. cit., p. 28.

31. Deux représentations qui ne se distinguent pas nettement, qui restent mêlées et qui, si elles se sont présentées successivement, ne traduisent pas dans la réalité une succession chronologique.

32. « Les italianissimes (des années 186) composaient une petite faction remuante qui œuvrait pour l'annulation du traité de 1860 et le retour du comté (de Nice) à l'Italie » : Jacques Basso, *Les élections...*, op. cit., p. 84.

33. Ralph Schor, « Nice entre France et Italie 1870-1875 », Romain Rainero (dir.), *Aspetti e problemi delle relazioni tra l'Italia e la Francia*, Milan, Unicopli-Cuesp, 2005, pp. 29-44 ; Hervé Barelli, « Séparatisme », *Dictionnaire historique du comté de Nice...*, op. cit., pp. 355-357 ; Jacques Basso, *Les élections...*, op. cit., pp. 118-127 ; Léo Imbert, « Au lendemain de l'annexion. La France et le particularisme niçois », *Nice Historique*, 1962, pp. 82-107 ; Raymond Ciais, *Le mouvement séparatiste*

après l'annexion de 1860, Mémoire de DES d'histoire, Aix, 1950 ; Alain Ruggiero (dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006, pp. 187-189 ; Mireille Massot, « L'intégration de Nice à la République à travers le 'Pensiero di Nizza' 1870-1895 », *Les Alpes-Maritimes, intégration et particularismes*, op. cit., pp. 347-357.

34. Jacques Basso, *Les élections...*, op. cit., pp. 124-127.

35. *Le Phare du littoral*, 22 avril 1874.

36. Ralph Schor, « Nice entre France et Italie », art. cit., p. 41 et sqq.

37. Cette vigilance est liée à l'ignorance de la distinction entre « italoophilie culturelle et italoophilie politique » : Hervé Barelli, « Séparatisme », op. cit., p. 357.

38. Jacques Basso, *Les élections...*, op. cit., pp. 108-109 ; Jacques Basso, « Le comté de Nice, un espace politique et social à la belle époque... », art. cit., pp. 56-57 ; Paul Isoart, « Borriglione, le barbet rallié », *Nice Historique*, 2003, pp. 11-13 ; « il a su changer d'opinion, s'adapter à des réalités économiques et politiques pressantes, entraîner ses amis et ses électeurs, choisir une tactique et des méthodes adaptées à une société partiellement modifiée (...) » : Paul Gonnet, « L'identité niçoise : la prise de conscience à travers les options politiques 1792-1889 », Colloque, *L'identité niçoise*, in *Cahiers de la Méditerranée*, 1991, n°43, pp. 33-49 ; Paul Gonnet, « Particularismes et patronage politique dans le comté de Nice depuis 1870 », *Régions et régionalisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977, p. 277.

39. Débats, Chambre des députés, séance du 7-12-1885, J.O. p. 161 et sqq ; *Le Petit Niçois*, 10-12-1885 reproduit l'intégralité du discours : « le plus grand honneur que puisse à l'heure actuelle rêver l'homme qui a l'honneur de vous parler (...est) d'avoir fondé dans ce département frontière l'union et le patriotisme sous le drapeau français ».

40. Arch. dép. AM, 06 AFF 0559, Affiche Borriglione, élections de mars 1890.

41. Arch. dép. AM, Respectivement, 06 AFF 0560 et 06 AFF 0562, Affiches Borriglione, élections de mars 1890.

42. *L'Eclaireur*, 6 août 1893.

43. *Le Petit Niçois*, 17 juin 1888 ; près de dix ans plus tard, après son ultime succès aux législatives de 1893, Borriglione, s'adressant aux 10 000 électeurs qui lui ont fait confiance, exprime encore sa « fierté d'avoir été choisi pour dire à la France combien ces populations de l'ancien Comté de Nice lui sont attachées, combien elles comptent sur la République pour assurer leur bien-être et leur sécurité... » : *Le Petit Niçois*, 22 août 1893 ; « Nice s'est donnée librement à la France pour toujours » : discours de Raiberti à la Chambre le 26 octobre 1891.

44. *L'Eclaireur*, 10 mai 1898.

45. Paul Gonnet, « Louis Lubonis », *Dictionnaire historique du comté de Nice*, op. cit., p. 222 ; Jacques Basso, *Les élections législatives...*, op. cit., pp. 80-85 ; Léo Imbert, « Louis Lubonis, Gouverneur provisoire de la province de Nice », *Nice Historique*, 1960, p. 41.

46. Hubert Charles, « Présentation », *Les Alpes-Maritimes, intégration et particularismes*, op. cit., pp. 7-14.

47. *Le Petit Niçois*, 23 septembre 1885 ; « (il faut) cimenter plus complètement l'entente des deux rives du Var » : *Le Petit Niçois*, 6 octobre 1885.

48. *Le Petit Niçois*, 4 octobre 1885, p. 1.

49. *Le Petit Niçois*, 9 avril 1900.

50. *Le Petit Niçois*, 10 décembre 1885 ; « cette union des Alpes-Maritimes au point de vue républicain et patriotique, on peut dire qu'elle a été l'objectif des meilleurs esprits et des citoyens les plus dévoués qui, depuis plus de vingt ans, n'ont cessé de lutter pour effacer jusqu'aux dernières traces des anciennes discordes politiques » : discours de Borriglione aux électeurs sénatoriaux, 6 janvier 1894, cité par Menica Rondelly, Grégoire Ricci, *Alfred Borriglione...*, op. cit., p. 120.

51. Marc Ortolani, « La représentation de Nice et son comté dans le discours des députés locaux, 1881-1914 », colloque *Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes - la représentation d'un espace politique et*

culturel dans l'histoire, *op. cit.*, p. 73 ; Christophe Bellon, « Entre tradition politique localiste et carrière nationale, l'exemple du baron Flaminio Raiberti », *Recherches Régionales*, 2005, p. 43.

52. Jacques Basso, *La tradition politique...*, *op. cit.*, pp. 1-2.

53. Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », art. cit., p. 38.

54. *La Révision des Alpes-Maritimes*, 22 septembre 1889.

55. *La Révision des Alpes-Maritimes* 13 septembre 1889, n°46 ; Arch. dép. AM, 06 AFF 519 : Affiche Raiberti, élections de 1889.

56. Jacques Basso, « Le comté de Nice, un espace politique et social à la belle époque... », *op. cit.*, p. 60.

57. Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », art. cit., p. 41 ; Chantal Doustaly, *La droite à Nice à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Nice 1974 ; Raiberti, notamment se définit « député d'une ville frontière » : *l'Éclairneur*, 6 août 1893.

58. Dès 1860, les principes du libre-échange avaient servi de base aux relations entre les deux pays avec une convention de navigation en 1862 et un traité de commerce en 1863 : Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle -origines du rapprochement franco-italien*, Rome, Ecole française, 1981, pp. 116-119.

59. Michel Bottin, « Du libre-échange au protectionnisme... », art. cit., p. 41.

60. Marc Ortolani, « Les franchises douanières de la commune de Tende 1861-1940 – un exemple de relations frontalières », colloque *Les Alpes-Maritimes et la frontière...*, *op. cit.*, pp. 61-74, qui illustre un phénomène de « parasitage de la frontière » sous couvert de franchises douanières : Jean-Marie Guillon, « Bibliographie –Les Alpes-Maritimes et la frontière », *Provence Historique*, 1993, pp. 451-453.

61. Arch. dép. AM, 06 AFF 0517, Affiche Raiberti, élections législatives de 1889.

62. *La Révision des Alpes-Maritimes*, 3 août 1889, n°5, p. 1 ; avant même la dénonciation du traité de commerce, Maurice Rouvier, candidat aux cantonales dans le canton de Breil, promettait une « simplification des formalités douanières » : *Le Petit Niçois*, 21 août 1886, p. 1.

63. Arch. dép. AM, 06 AFF 0529, Affiche Bischoffsheim, élections législatives de 1889.

64. Chef de Bataillon Deleuze, « Le danger italien et les Alpes dans le contexte international de 1871 à 1888 », *Revue Historique des Armées*, 1988, n°170 p. 5.

65. Claude Raybaut, *Fortifications de l'époque moderne dans les Alpes-Maritimes*, Nice, Serre, 1992, p. 26 ; José Banaudo, « Les forts italiens du Col de Tende », *Le Haut-Pays*, 1996, n°8, pp. 3-6.

66. Michel Bottin, « L'armée dans les Alpes-Maritimes à la belle époque », *Nice Historique*, 1988, p. 169 ; les populations sont régulièrement informées de la situation par la presse : *Le Petit Niçois*, 2 mai 1882, p. 2 : « Les fortifications italiennes » ; *Le Petit Niçois*, 10 novembre 1889, p. 2 : « Nos troupes alpines ».

67. Arch. dép. AM, respectivement, 3 M 180, Affiche Ricci, 1889 ; 06 AFF 0552, affiche David, 1889 : son rival Henry Bernard répond : « On vous menace des dangers d'une guerre extérieure... C'est plus qu'un mensonge. Dans notre département, c'est un crime ! » : *Idem*, 06 AFF 0555.

68. *Rapports et discours d'Ernest Lairolle au Conseil Général 1894-1901*, Nice, Imprimerie Gauthier 1901, Bibliothèque de Cessole BMM 2566 ; idem, Arch. dép. AM, Br. 841 ; Antoine, Nestor, Ernest Conduzorgues de Lairolle (1851-1926) avocat, député des Alpes-Maritimes de 1910 à 1919.

69. *Le Petit Niçois*, 19 avril 1914 ; « Député d'une ville frontière, je me suis souvenu qu'elle m'avait envoyé à la Chambre pour affirmer son patriotisme » : *L'Éclairneur*, 6 août 1893, compte-rendu de mandat de Raiberti.

70. Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », art. cit., p. 44 ; à propos de Nice, il considère que « cette ville est une ville frontière et dans la Patrie une ville nouvelle. Elle a des devoirs que les autres n'ont pas », *idem*, p. 42.

71. Thierry Couzin, « La place des régions frontalières dans l'Europe. Le cas du pays niçois de 1792 à nos jours », *Recherches régionales*, 2005, pp. 3-52.

72. Respectivement *L'Eclairer*, 30 avril 1902 ; *La Révision des Alpes-Maritimes*, 3 septembre 1889, n°36, p. 1.
73. *Le Petit Niçois*, 25 août 1883, p. 1.
74. Respectivement, *Le Petit Niçois*, 13 septembre 1886, p. 1 : « nos députés dans la vallée de la Vésubie » ; *Le Petit Niçois*, 21 août 1886, p. 1.
75. Jean-Charles Jauffret, « La défense des frontières françaises et l'organisation des forces de couverture 1874-1895 », *Revue Historique*, 1988, p. 363 ; Jean-Charles Jauffret, « Le bouclier », in André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, 1997, tome 3, p. 30 ; Jean Humbert, « La défense des Alpes 1860-1940 », *Revue Historique des Armées*, 1956, n°3 et n°4.
76. Débats, Chambre des députés, séance du 6 juillet 1889, *Journal Officiel* p. 1849 ; séance du 24 janvier 1889, *Journal officiel* p. 165, discours de Borriglione.
77. Cité par Cdt Bxxx, *Les troupes alpines en Italie et en France*, Paris, Lavauzelle, 1900, p. 52 ; « L'Italie joue sans cesse dans cette région avec un coup d'avance... Du point de vue militaire les forts de Tende précèdent ceux de l'Authion, comme les *alpini* précèdent les chasseurs alpins » : Hervé Barelli, « La frontière dans l'opinion publique niçoise... », art. cit., p. 32.
78. Michel Bottin, « La militarisation de la frontière des Alpes-Maritimes 1878-1889 », *Colloque Les Alpes-Maritimes, intégration et particularismes*, op. cit., pp. 97-116 ; Michel Bottin, « L'armée dans les Alpes-Maritimes à la belle époque », *Nice Historique*, art. cit., p. 169 ; Michel Bottin, « Chasseurs alpins dans les Alpes-Maritimes à la fin de XIX<sup>e</sup> siècle », Alain Bexon (dir.), *Un peintre chez les chasseurs alpins, Pierre Comba*, Annecy, Itinera Alpina, 2006, pp. 59-96 ; Marc Ortolani, « Le Préfet des Alpes-Maritimes et la défense de la frontière 1871-1914 », in Maurice Vaïsse (dir.), *Les Préfets, leur rôle et leur action dans le domaine de la défense de 1800 à nos jours*, Paris, LGDJ, Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 181-213 ; Marc Ortolani, « Les relations franco-italiennes et la défense du Mentonnais 1871-1914 », *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais*, 2002, pp. 47-62 ; Marc Ortolani, « La frontière des Alpes-Maritimes dans le cadre des relations franco-italiennes, 1871-1914 », *Recherches Régionales*, 2008, pp. 45-64.
79. *Le Petit Niçois*, 30 septembre 1887, p. 1 ; Idem, 3 octobre 1887, p. 1 ; Michel Bottin, « La militarisation de la frontière... », art. cit., p. 107.
80. *Le Petit Niçois*, 4 juin 1888, p. 2 : discours du républicain italien Albani.
81. *Le Petit Niçois*, 27 août 1889, p. 2 et 30 août 1889, p. 2.
82. Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », art. cit., pp. 39-40.
83. En revanche, Borriglione est beaucoup plus discret sur la question et « il est probable que son attitude trouble à l'époque du séparatisme lui interdisait de s'engager dans tout débat sur les relations franco-italiennes » : Hervé Barelli, « La frontière dans l'opinion publique... », art. cit., p. 28.
84. *Le Petit Niçois*, 6 octobre 1891, p. 1.
85. Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », art. cit., p. 47, note 8.
86. *Le Petit Niçois*, respectivement, 15 octobre 1897 et 18 avril 1899.
87. *Le Petit Niçois*, 22 septembre 1889 ; Arch. dép. AM, 06 AFF 537, Affiche Bischoffsheim, élections de 1889 ; un exemple du volume des importations dans les Alpes-Maritimes de denrées alimentaires en provenance d'Italie dans Michel Bottin, « Du libre-échange au protectionnisme... », art. cit., p. 48.
88. Débats, Chambre des députés, séance du 25 juillet 1883, J.O. p. 1891, discours de Borriglione.
89. Débats, Chambre des députés, séance du 6 juillet 1889, J.O. p. 1849, discours de Borriglione ; quelques années auparavant, il est déjà intervenu à la Chambre pour dénoncer les tarifs des chemins de fer préjudiciables à l'économie locale : *Le Petit Niçois*, 5 mars 1886.
90. Marc Ortolani, « La représentation de Nice et son Comté dans le discours de députés locaux », art. cit., p. 74 et sqq.
91. Arch. dép. AM, 06 AFF 537, Affiche Bischoffsheim, élections de 1889.

92. Cité par Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », *op. cit.*, p. 41 ; « leur parler de Nice (aux ministres et parlementaires) –la ville sacrifiée– de ses malheurs, de son injuste abandon, de sa détresse –dérision ! » : discours de Raiberti, *La Révision des Alpes-Maritimes*, 19 août 1889, n°21, p. 1 ; « citoyens de Nice, de la ville très fidèle, (...) vous que la France a accueillis comme une mère accueille le fils nouveau-né que son sein n'espérait plus porter, mais qui n'avez trouvé jusqu'ici dans la puissance publique que la plus impitoyable des marâtres, fils du Paillon, habitants de ces bords enchantés que l'injustice du gouvernement semble vouloir punir des inépuisables faveurs de la nature (...), je vous plains parce qu'on n'a jamais rien fait pour vous, parce qu'on vous a joués, trompés, moqués, trahis, parce que votre beau département est ne jachère, parce qu'ayant tous les droits vous n'avez reçu aucune justice, parce que vous n'avez ni routes, ni bateaux ni chemin de fer (...) » : discours de Raiberti, *La Révision des Alpes-Maritimes*, 31 août 1889, n°33, p. 1.
93. Alain Ruggiero, *La population du comté de Nice de 1693 à 1939*, Nice, Serre, 2002, p. 178 et sqq.
94. Stéphane Fabre, « La colonie italienne de Nice 1860-1914 », *art. cit.*, p. 73.
95. Romain Rainero, *Les piémontais en Provence -aspects d'une émigration oubliée*, Nice, Serre, 2001, 304 p.
96. Coll. « Mémoire et identité de la frontière : étude des migrations de proximité entre les provinces ligures et les Alpes-Maritimes », *Cahiers de la Méditerranée*, 1999, n° 58.
97. Anne-Marie Faidutti-Rudolph, *L'émigration italienne dans le Sud-est de la France –étude géographique*, Paris, Orphys, 1964, pp. 182-183 ; Arnaud Folco, *Les immigrés italiens en France, leur intégration dans le Sud-est de la France et notamment à Nice à la Belle époque*, Mémoire maîtrise histoire, Nice, 2002, pp. 44-45.
98. P. Caramagna, « La situation de la population italienne de Nice en 1921 », *Recherches Régionales*, 1975, n°3, p. 2.
99. José Banaudo, Gérard Dos Santos, *Le chemin de fer du col de Tende*, Breil-sur-Roya, Ed. du Cabri, 1979.
100. Hervé Barelli, « La frontière dans l'opinion publique... », *art. cit.*, p. 32 ; « les chemins de fer que nous réclamons nous sont d'autant plus indispensables qu'ils nous emmèneraient tous les produits du dehors qui nous manquent » : *Le Phare du littoral*, 25 janvier 1885, discours de Borriiglione, élections sénatoriales de 1885.
101. *Idem*, p. 31 ; *Le Petit Niçois*, 6 et 30 juillet 1889.
102. A sa mort, en 1902, lorsque la presse dressera un bilan de son action politique, on retiendra qu'il « avait l'idée fixe de relier notre département, et pas là le pays de France à l'Italie au moyen d'une ligne de chemin de fer qui, partant de Nice, irait se souder à Coni aux lignes du haut Piémont. A plusieurs reprises, il intervint auprès de Pouvoirs publics en faveur de ce projet, qui devint par la suite la constante préoccupation de sa vie politique » : *Le Petit Niçois*, 30 août 1902, p. 1 ; Jeannine Roland, *Borriiglione...*, *op. cit.*, p. 99 et sqq.
103. Débats, Chambre des députés, séance du 25 juillet 1883, J.O. p. 1891, discours de Borriiglione.
104. *Le Petit Niçois*, 25 août 1883, p. 1.
105. *Le Petit Niçois*, 12 mars 1899 ; « s'il est une question qui intéresse le département des Alpes-Maritimes, puisque de sa solution heureuse ou contraire, dépendent soit le progrès et la prospérité de nos villes, chefs-lieux de canton, communes et hameaux, soit leur déchéance matérielle irrémédiable, c'est bien celle de la ligne de chemin de fer de Nice à Sospel à la frontière » : *Le Petit Niçois*, 11 avril 1899 : discours de Borriiglione.
106. *Le Petit Niçois*, 20 mars 1902, Rapport à la Chambre de Léon Vacher, député de la Corrèze, rapporteur de la Commission des chemins de fer.
107. Jeannine Roland, *Borriiglione...*, *op. cit.*, pp. 102-104 ; il en va de même pour la ligne Nice-Digne « œuvre de haute nationalité (...) utile en temps de paix, indispensable en temps de guerre. Elle une nécessité de la défense du sud-est » : discours de Donadeï : *Le Petit Niçois*, 20 avril 1903 ; M.

Lumediluna, *Incidence de la création de la ligne Nice-Digne sur l'évolution démographique et le désenclavement des vallées 1890-1931*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Nice 1971.

108. *Le Petit Niçois*, 3 octobre 1887.

109. *Le Petit Niçois*, 30 septembre 1887, p. 1.

110. *Rapports et discours d'Ernest Lairolle au Conseil Général 1894-1901*, Bibliothèque de Cessole, Nice, BMM 2566, rapport du 20-4-1898.

111. Coll. « La ligne Nice-Coni au travers de la correspondance parlementaire de F. Raiberti », *Lou Sourgentin*, 1979, n°39, p. 11, d'après Arch. Mun. Nice, 033 J 0531, brochure de F. Raiberti, *Ma correspondance parlementaire au sujet de la ligne Nice-Coni, 1891-1921*, Nice, Ed. L'Eclaireur, 1921, 87 p.

112. Paul-Louis Malausséna, « Le discours d'un parlementaire niçois... », art. cit., p. 41 ; « la question du chemin de fer de Nice à la frontière (a été) transportée du terrain économique sur le terrain stratégique » : *L'Eclaireur*, 6 août 1893, p. 1 : discours de Raiberti.

113. *Le Petit Niçois*, 25 août 1883, p. 1 : rapport de Renault au Conseil général.

114. *Le Petit Niçois*, 17 août 1881.

115. *Le Petit Niçois*, 11 avril 1899 : discours de Borriglione ; il intervient en ce sens auprès du Ministre de la guerre, Gallifet : *Le Petit Niçois*, 3 octobre 1899.

116. *Le Petit Niçois*, 17 janvier 1900 : « Le chemin de fer de Nice à la frontière ».

117. « Il est triste de constater une fois de plus qu'à ce point de vue, le département des Alpes-Maritimes a été absolument délaissé par les pouvoirs publics ; on l'a oublié, complètement, lamentablement oublié » : *Rapports et discours d'Ernest Lairolle au Conseil Général 1894-1901*, Bibliothèque de Cessole, Nice, BMM 2566, rapport du 20 avril 1898.

118. *Le Petit Niçois*, 16 décembre 1901, p. 1 et 11 juillet 1902, p. 1 : « le projet est approuvé par le Sénat » ; « Unissant mes efforts à ceux de tous les représentants du département, j'ai contribué à faire aboutir la question si importante du chemin de fer Nice-Coni, dont le projet a été voté par la Chambre des députés. La réalisation de ce projet marquera [...] le commencement d'une ère de relèvement économique, de bien-être et de prospérité » : Arch. dép. AM, 06 AFF 0712, Affiche Poullan, élections 1902.

119. *Le Petit Niçois*, 28 avril 1908, p. 1.

120. Hervé Barelli, « La frontière dans l'opinion publique... », art. cit., p. 32.

## RÉSUMÉS

Le discours politique constitue, pour apprécier la situation d'un département nouvellement français comme les Alpes-Maritimes, un outil d'analyse très éloquent. Il fournit la représentation d'un territoire politique singulier, et, concernant son positionnement à l'égard de l'Italie, il traduit une attitude ambivalente, à la fois de méfiance et de confiance, de répulsion et d'attraction, en raison de multiples causes de tension, compensées par d'aussi nombreuses raisons d'apaisement.

The political discourse is to assess the situation of a newly French department as the Alpes-Maritimes, an analytical tool very eloquent. It provides the representation of a singular political territory, and on its position with respect to Italy, it reflects an ambivalent attitude, both of mistrust and trust, repulsion and attraction, because of multiple causes of tension, offset by as many reasons to appeasement.

## INDEX

**Mots-clés** : Alpes-Maritimes, discours politique, Nice

## AUTEUR

### MARC ORTOLANI

Professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis depuis 2000 et membre du laboratoire ERMES, Marc Ortolani a consacré ses premiers travaux à l'histoire de l'administration dans le royaume de Piémont-Sardaigne à la fin de l'Ancien régime, notamment aux institutions locales et leurs rapports avec le pouvoir central, puis à l'histoire des idées politiques et militaires, à la vie politique locale et à l'histoire du droit pénal et de la justice criminelle. Il est, depuis 2003, directeur d'Ecole doctorale et coordonne actuellement le PRIDAES, programme de recherche international et interdisciplinaire sur les institutions et le droit des anciens Etats de Savoie.